

**ACTUALITE JURIDIQUE  
DU 24 OCTOBRE 2017**

**BATIMENTS**

**A signaler** le guide d'aide à la constitution du registre public d'accessibilité pour les ERP.

**COLLECTIVITES TERRITORIALES/INTERCOMMUNALITE**

**ELECTIONS/ELUS/PARLEMENT**

**EMPLOI/RETRAITES**

**ENVIRONNEMENT/ENERGIE/EAU/ASSAINISSEMENT**

**A signaler** l'arrêté relatif à l'attestation de garanties financières requises par l'article L. 512-21 du code de l'environnement (remise en état d'un terrain ayant accueilli une installation classée).

**ESPACES PUBLICS**

**FONCTION PUBLIQUE**

**FORMATION**

**HABITAT/IMMOBILIER/URBANISME**

**A signaler** le décret relatif à l'aide au logement temporaire (ALT1).

**MARCHES PUBLICS/CONTRATS/DSP**

**NOUVELLES TECHNOLOGIES**

**SANTE**

**SECURITE**

**TRANSPORTS**

## DOCUMENTS

### BATIMENTS

#### Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- ***Registre public d'accessibilité - Guide d'aide à la constitution pour les établissements recevant du public***, Délégation ministérielle à l'accessibilité, 17 octobre 2017 :

A compter du 22 octobre 2017 - et non du 30 septembre comme prévu initialement -, les ERP (établissements recevant du public) auront l'obligation de mettre à disposition un registre public d'accessibilité. Celui-ci a pour objet "d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'établissement et de ses prestations". Cette obligation a été instaurée par l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie. Sa mise en œuvre a fait l'objet d'un décret et d'un arrêté récents.

- ***Bois - Un matériau taillé pour grimper***, article publié dans le **Moniteur du 20 octobre 2017** :

Des immeubles en bois de moyenne et grande hauteur poussent partout en France. Objectif : entraîner dans leur sillage toute la filière

### COLLECTIVITES TERRITORIALES/INTERCOMMUNALITE

#### Nouveaux textes

- ***Arrêté du 22 septembre 2017*** (JO du 21 octobre 2017) modifiant l'arrêté du 20 mars 2017 portant dérogation à l'obligation de retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile avant la mise en bière fixée par l'article R. 2213-15 du code général des collectivités territoriales.

- ***Note d'information du Ministère de la culture du 19 octobre 2017*** (publiée le 20 octobre 2017) relative au versement de la matrice cadastrale des années 2005 et 2006 aux services départementaux d'archives.

Annexes :

[Documentation export SIARD \(Doc\\_Export\\_SIARD.pdf\)](#),

[Documentation MakeMatrice \(Documentation\\_MakeMatrice.pdf\)](#),

[Documentation utilisation VisuMatrice \(Documentation\\_Utilisation\\_VisuMatrice.pdf\)](#),

[Documentation déploiement Visumatrice Centos \(MA-DOC-installation\\_Centos.pdf\)](#),

[Documentation déploiement Visumatrice Ubuntu \(MA-DOC-installation\\_Ubuntu.pdf\)](#), [Validation matrice SIARD \(Validation\\_matrice\\_SIARD.pdf\)](#)

## ELECTIONS/ELUS/PARLEMENT

### Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- Cour Administrative d'Appel de Douai, 24 mai 2017, M. C. c/ Commune de Fresnoy-la-Rivière (n°15DA00805) :

Un élu ne peut participer à une délibération se prononçant sur l'octroi de la protection fonctionnelle en sa faveur.

## EMPLOI/RETRAITES

### Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- Contrats aidés - Les dommages collatéraux dans les services, article publié dans la Gazette des Communes du 23 octobre 2017 :

C'est désormais un fait, les collectivités devront se passer d'une part importante des contrats aidés. Si la répartition de ceux qui seront conservés reste floue, il faut prévoir quelles organisations mettre en place.

## ENVIRONNEMENT/ENERGIE/EAU/ASSAINISSEMENT

### Nouveaux textes

- Arrêté du 9 octobre 2017 (JO du 19 octobre 2017) modifiant l'arrêté du 18 août 2015 relatif à l'attestation de garanties financières requises par l'article L. 512-21 du code de l'environnement :

Cet arrêté, dont les dispositions entent en vigueur le 20 octobre 2017, définit les modèles d'attestation des garanties financières que doit constituer le tiers demandeur qui souhaite se substituer à l'exploitant pour la réhabilitation d'un terrain ayant accueilli une installation classée pour la protection de l'environnement, lors de sa cessation d'activité, conformément à l'article L. 512-21 du code de l'environnement.

## ESPACES PUBLICS

### Nouveaux textes

- Arrêté interpréfectoral n°2017-00999 du 13 octobre 2017 (BIA du 16 octobre 2017) relatif à la gestion des conséquences d'un épisode de neige ou de verglas applicable en région Ile-de-France.

## FONCTION PUBLIQUE

### Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- *Les DRH mettent le cap sur le numérique, malgré les freins*, article publié dans la *Gazette des Communes* du 23 octobre 2017 :

Une révolution se produit dans la gestion du personnel des grandes collectivités. Le numérique progresse rapidement, transformant les organisations. Mais une partie des agents n'en bénéficie pas.

- *Cour Administrative d'Appel de Versailles, 20 juillet 2017, M. A. c/ Commune de Villennes-sur-Seine* (n°15VE03932) :

Un policier municipal, qui répond à une interview télévisée et apporte sa signature à une pétition sans porter de critiques à l'encontre de sa hiérarchie ni du maire, ne commet pas une faute disciplinaire

## FORMATION

### Nouveaux textes

- *Arrêté du 16 octobre 2017* (JO du 24 octobre 2017) modifiant l'arrêté du 12 décembre 2016 portant **ouverture du concours sur titres avec épreuves d'assistant territorial socio-éducatif - Région Ile-de-France - session 2017** :

La modification porte sur le nombre de postes ouverts au concours qui est fixé comme suit :

- spécialité « assistant de service social » : 244 postes ;
- spécialité « éducation spécialisée » : 96 postes ;
- spécialité « conseil en économie sociale et familiale » : 40 postes.

## HABITAT/IMMOBILIER/URBANISME

### Nouveaux textes

- *Décret n°2017-1472 du 13 octobre 2017* (JO du 15 octobre 2017) relatif à l'**aide au logement temporaire (ALT1)** :

Décret d'application de l'article 48 de la loi de finances pour 2017, Ce texte prévoit qu'à compter du 1er janvier 2017 l'aide au logement temporaire, jusqu'alors cofinancée par l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales, relève d'un financement intégralement porté par le budget de l'Etat. L'ALT1 est dorénavant liquidée et versée par les services de l'Etat.

- *Arrêté du 3 octobre 2017* (JO du 18 octobre 2017) modifiant l'**article A. 312-3 du code du sport** :

Cet arrêté modifie l'article A 312-3 du code du sport en listant les pièces à déposer lors du dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme portant sur l'enceinte sportive à construire et faisant l'objet de la demande d'homologation et non plus 8 mois avant l'ouverture de l'enceinte au public.

- **Arrêté du 28 septembre 2017** (JO du 19 octobre 2017) relatif à l'approbation du cahier des charges modifié de l'appel à projets «Ville de demain - tranche 2» :  
Le cahier des charges est consultable sur le site de la Caisse des dépôts : [cliquez ici](#)

### Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- ***Documents d'urbanisme - Comment identifier les risques "d'intérêt personnel" d'un conseiller municipal ?***, analyse publiée dans la *Gazette des Communes* du 23 octobre 2017 :

Un conseiller municipal est "personnellement intéressé" lorsqu'il a exercé une influence effective sur le PLU, en vue d'en retirer un intérêt personnel distinct de l'intérêt général.

- ***Le RNU de A à Z***, livre blanc publié par les éditions Francis Lefebvre, 18 octobre 2017 :

Les règles générales de l'urbanisme, notamment le règlement national d'urbanisme (RNU), fixent les règles de base applicables au droit des sols. Elles sont, en grande partie, destinées à suppléer l'absence ou l'insuffisance des règles qui seraient fixées localement dans le cadre du plan local d'urbanisme (PLU).

- ***Conseil d'État, 11 octobre 2017, Fédération des artisans et commerçants de Caen "Les vitrines de Caen" et autres c/ Société Inter Ikea Centre Fleury*** (n°401807 et 401809) :

Il appartient aux commissions d'aménagement commercial, non de vérifier la conformité des projets d'exploitation commerciale qui leur sont soumis aux énonciations des SCOT, mais d'apprécier la compatibilité de ces projets avec les orientations générales et les objectifs qu'ils définissent pris dans leur ensemble, y compris ceux se présentant formellement comme régissant des actes distincts des autorisations d'exploitation commerciale, tels que par exemple des autorisations d'urbanisme.

- ***Conseil d'État, 9 octobre 2017, Montpellier Méditerranée Métropole et la commune de Lattes c/ M. A.*** (n°398322) :

Le règlement d'un plan local d'urbanisme (PLU) doit être cohérent avec le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et pas simplement compatible. Le juge administratif doit contrôler cette cohérence.

- ***Conseil d'État, 6 octobre 2017, M. A. c/ Etat*** (n°412365) :

Le droit de préemption reconnu aux locataires et occupants de bonne foi lorsque leur lot est mis en vente, suite à la division ou à la subdivision de l'immeuble étant susceptible de constituer une limitation au droit de propriété du vendeur, non justifiée par un objectif d'intérêt général, et une méconnaissance du principe d'égalité entre locataires et entre propriétaires, la question soulevée présente un caractère sérieux et doit donner lieu à un contrôle de constitutionnalité.

- ***Tribunal Administratif de Lille, 17 octobre 2017, Chambre FNAIM de l'Immobilier du Nord et autres c/ Etat*** (n°1610304) :

Dans ce jugement, le TA a annulé l'arrêté du préfet du Nord en date du 16 décembre 2016, instituant l'encadrement des loyers dans la commune de Lille. Il a jugé que le dispositif ne pouvait

pas être appliqué dans cette seule commune, qu'il aurait du être mis en œuvre dans l'ensemble de son agglomération

## MARCHES PUBLICS/CONTRATS/DSP

### Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- *Demande de modulation des pénalités de retard : une justification objective s'impose*, analyse publiée dans le **Moniteur du 20 octobre 2017** :

L'entreprise doit avancer des arguments bien choisis pour voir prospérer sa demande.

- *Cour Administrative d'Appel de Nantes, 6 octobre 2017, Communauté de communes de la Côte des Isles, aux droits de laquelle vient aujourd'hui la communauté d'agglomération du Cotentin c/ Société Jean Tisin (n°16NT01474)* :

Dans cette décision, la CAA confirme, dans le cadre d'une procédure irrégulière, le droit à indemnisation d'un candidat évincé ayant des chances sérieuses de remporter le marché.

## NOUVELLES TECHNOLOGIES

### Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- *Quand l'accès au numérique devient un droit vital*, dossier publié dans la **Gazette des Communes du 23 octobre 2017** :

Alors que les services en ligne envahissent notre quotidien, 15% des Français restent déconnectés. Précaires, seniors, non-diplômés sont les premiers oubliés du numérique et peinent encore à se servir de leur ordinateur et à naviguer sur internet.

## SANTE

### Nouveaux textes

- *Loi n°2017-1487 du 23 octobre 2017* (JO du 24 octobre 2017) ratifiant l'ordonnance n°2017-31 du 12 janvier 2017 de mise en cohérence des textes au regard des dispositions de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

- *Arrêté du 16 octobre 2017* (JO du 19 octobre 2017) modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics.

- *Arrêté du 16 octobre 2017* (JO du 18 octobre 2017) modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics.

- ***Instruction du Ministère des solidarités et de la santé du 5 octobre 2017*** (publiée le 17 octobre 2017) relative à l'édition 2018 du label et concours «droits des usagers de la santé».

- ***Instruction du Ministère des solidarités et de la santé du 2 octobre 2017*** (publiée le 18 octobre 2017) relative au **recensement de l'usage de la convention unique pour les recherches à finalité commerciale impliquant la personne humaine dans les établissements, maisons ou centres de santé** :

Cette instruction décrit les modalités de recensement des conventions uniques, conclues entre les établissements de santé et les promoteurs commerciaux entre le 1er novembre 2016 et le 31 octobre 2017. Les résultats recueillis sont destinés à calculer les financements incitatifs alloués aux établissements de santé, au titre de la mission d'intérêt général «qualité et performance de la recherche biomédicale à finalité commerciale» (MIG D27).

## SECURITE

### Projets de loi, jurisprudence, commentaire

- Le ***projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme*** a été définitivement adopté par le Sénat le 18 octobre 2017.

## TRANSPORTS

### Nouveaux textes

- ***Arrêté du 13 octobre 2017*** (JO du 21 octobre 2017) portant **information du public sur la dématérialisation des démarches administratives relatives aux certificats d'immatriculation et modifiant l'arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules** :

Cet arrêté informe le public de la mise en place d'un téléservice permettant la réalisation des démarches administratives relatives aux certificats d'immatriculation qui ne sont aujourd'hui pas réalisables par voie électronique. Il présente les modalités de leur utilisation sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) et précise les démarches à accomplir. Il précise également certaines dispositions relatives aux véhicules de collection.

- ***Arrêté du 6 octobre 2017*** (JO du 18 octobre 2017) modifiant l'arrêté du 19 février 2010 relatif aux **modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories B et B1** :

Cet arrêté, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er janvier 2018, a pour objet d'intégrer l'évaluation des notions élémentaires de premiers secours à l'examen pratique de la catégorie B.

- ***Arrêté du 29 septembre 2017*** (JO du 21 octobre 2017) modifiant l'arrêté du 23 mai 2017 portant **création d'un système de téléservices destiné à l'accomplissement de démarches administratives relatives aux certificats d'immatriculation des véhicules**.

- **Arrêté du 29 septembre 2017** (JO du 21 octobre 2017) modifiant l'arrêté du 10 février 2009 portant **création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé «système d'immatriculation des véhicules»** ayant pour objet la **gestion des pièces administratives du droit de circuler des véhicules.**

- **Arrêté du 27 septembre 2017** (JO du 19 octobre 2017) modifiant l'arrêté du 27 juillet 2004 relatif au **contrôle technique des véhicules lourds** :

Cet arrêté prévoit un nouveau modèle de procès-verbal, modifie les conditions de qualification des contrôleurs techniques et des exploitants de centres et reformule quelques dispositions de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié relatif au contrôle technique des véhicules lourds.

Il entre en vigueur le 20 octobre 2017, à l'exception des articles 2 et 5 à 8 qui entrent en vigueur le 20 mai 2018